

*Article 29 du Règlement*

Il s'agit d'une crise qui a des implications socio-économiques d'une grande portée pour l'économie nationale, et surtout pour celle de l'Ouest. La lettre fait remarquer qu'il faut élaborer immédiatement des programmes visant à retenir les familles sur la ferme. Le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan dénonce en particulier l'absence d'un programme de restructuration de la dette. Il dit qu'un paiement d'appoint s'impose, et qu'il devra être important pour la campagne agricole de 1987-1988.

Le gouvernement s'est montré évasif jusqu'à présent. Il fait maintenant l'objet de pressions, et il lui faudra éventuellement fixer les modalités d'un paiement d'appoint et la base sur laquelle il sera calculé. Le pays tout entier doit s'attendre à des déboursés massifs à même le Trésor public au moins pendant les deux prochaines années à cause de ce manque à gagner attribuable au cours du grain.

Nous sommes plusieurs qui avons rencontré les représentants du Congrès américain hier midi, ce même groupe qui s'est entretenu ensuite avec le ministre. Ils ont été fort explicites: le *U.S. Farm Bill* ne sera pas modifié sous le gouvernement Reagan, et c'est pour cette raison que nous faisons le point sur la campagne agricole actuelle et sur la prochaine. Les représentants du Congrès américain ont également expliqué, en termes fort explicites, que leur programme de relance des exportations, dont parlera plus longuement mon collègue de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), sera renforcé, ce qui constituera ainsi un autre élément de concurrence pour les ventes de la Commission canadienne du blé. Autrement dit, nos agriculteurs gagneront encore moins d'argent.

Nous devons donc multiplier les paiements d'appoint et les programmes spéciaux de soutien des prix céréaliers pour que notre industrie agricole puisse surmonter toutes ces difficultés.

Je voudrais également parler de la mesure prise en catastrophe par le ministre hier, de la levée du moratoire sur les saisies imposées à la Société du crédit agricole. Comme les députés fédéraux, nos agriculteurs ne seront guère impressionnés par les calculs du ministre qui a prétendu que le quart d'un pourcent des agriculteurs feront l'objet d'une saisie. La Société du crédit agricole, quand elle parle de l'économie agricole au Canada, ne mentionne pas 225 000 exploitations, mais celles dont les ventes brutes sont d'environ 20 000 \$ par année. Le ministre ne se donne peut-être pas la peine de lire les documents de cette société. Quoi qu'il en soit, la SCA a avancé le chiffre de 75 000 exploitations dont les ventes brutes dépassent 20 000 \$ par année.

L'initiative du ministre permettra d'entamer les procédures de saisie contre les agriculteurs qui sont en retard dans leurs remboursements de prêts de la SCA qui représentent de 35 à 40 p. 100 de la dette à long terme du secteur agricole. Il existe des arriérés depuis plus de deux ans sur environ 6 000 des 75 000 prêts de la SCA et dans ce cas, cet organisme décide presque invariablement de procéder à la saisie.

Ce ne sont donc pas 0,25 p. 100 mais en gros 8 p. 100 des agriculteurs qui ont obtenu un prêt de la SCA qui risquent la saisie. Le ministre dit qu'il ne faut pas s'en faire; que l'on ne va faire qu'environ 50 saisies par mois, que le personnel de la SCA ne peut pas en faire davantage et que par conséquent le nombre d'agriculteurs qui ont des raisons de craindre une saisie se limite à 600.

Voici la question que je pose au ministre: Quels sont parmi les 6 000 prêts risquant de mener à une saisie les 600 cas de saisie? C'est ce que le banquier va demander à l'agriculteur qui demande un prêt de production. Lorsque la banque dira que la SCA procède à des saisies, l'agriculteur pourra toujours lui répondre qu'elle n'a pas à s'en faire, que le ministre prétend qu'il n'y aura que 600 saisies par an sur 6 000 cas au total. Il pourra lui dire que s'il est le dernier, ses biens ne seront pas saisis avant dix ans.

Le banquier lui répondrait alors que la SCA a dit qu'elle allait faire une saisie, que s'il est le dernier, il ferait mieux d'obtenir une attestation du ministre chargé de la Commission canadienne du blé confirmant que ses biens ne seront pas saisis avant dix ans.

Ce genre de choses, monsieur le Président, ne prendra tout simplement pas. Si le gouvernement lève le moratoire sur les faillites, il n'y en a plus de moratoire. Il faudra alors faire quelque chose en ce qui concerne ces prêts. Le ministre a beau essayer de nous dorer la pilule, cela n'en demeure pas moins un fait.

Ce moratoire est en place depuis 19 mois. Pendant ce temps, le gouvernement aurait dû mettre au point un programme de restructuration de la dette en vue d'aider les agriculteurs. S'il avait commencé par là, le moratoire aurait été inutile. Mais le gouvernement n'avait pas prévu un tel programme, et le moratoire a servi à gagner du temps. Entretemps, toutefois, aucun programme de restructuration de la dette n'a été mis en place.

La Fédération de l'agriculture de l'Ontario, qui a comparu aujourd'hui devant le comité permanent de l'agriculture, a dit qu'on devrait soumettre au Better Business Bureau le programme des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles pour déterminer s'il est conforme ou non aux critères moraux d'un programme bien appliqué. Voilà ce qu'en pense cette organisation agricole.

J'ai demandé pourquoi personne n'en profitait et l'on m'a répondu que les gens n'ont pas confiance en ce programme qui est trop compliqué. Ce programme n'est pas bon, tout simplement. La preuve, c'est que alors que 16 000 prêts de la SCA sont en souffrance, dont 6 000 depuis plus de deux ans, 1 200 agriculteurs seulement se sont prévalus de ce programme.

Le ministre a parlé des Comités d'examen de l'endettement agricole. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux pour les neuf comités, mais je puis vous dire que sur les 400 demandes qui ont été soumises au comité de l'Ontario, les parties ont pu se mettre d'accord dans 195 cas, mais seulement deux accords ont été signés.

Dans certains cas, les banques ont accepté verbalement de conclure un accord, mais elles ont ensuite changé d'avis et ont procédé aux mesures de saisie. Les Comités d'examen de l'endettement agricole ne donnent donc pas d'excellents résultats. A mon avis, il faut maintenir le moratoire et nous devrions en profiter pour mettre en place de bien meilleurs programmes. Il faudrait modifier et renforcer le programme des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles ou le supprimer totalement. Il faudrait allouer plus de fonds au programme de rééchelonnement de la dette par la SCA. En outre, nous avons besoin de l'aide d'autres groupes.